



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certification en langues étrangères anglais – session 2023

Circulaire n° 2022-147 du 23/11/2022 relative à la certification de langue anglaise

**Rectorat de l'académie de Créteil
Inspection pédagogique régionale langues vivantes**

Affaire suivie par : Benjamin Baudin et Mélanie Herment

Tél : 01 57 02 68 47

Mél : benjamin.baudin@ac-creteil.fr , melanie.herment@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics ou privés sous contrat avec l'Etat disposant des enseignements de spécialité LLCER et LLCER Anglais Monde Contemporain, de sections européennes en anglais en sections générales, technologiques et professionnelles, et de sections internationales britanniques ou américaines.

S/c de Mesdames les inspectrices d'académie – directrices académiques et Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Le public concerné par la certification Cambridge en anglais est composé des élèves volontaires suivants :

- élèves de classe terminale des sections européennes d'anglais des lycées généraux et technologiques ;
- élèves de classe terminale des sections européennes d'anglais des lycées professionnels ;
- élèves de classe terminale des sections internationales britannique, américaine et australienne ;
- élèves de classe de terminale inscrits en enseignement de spécialité LLCER anglais ou LLCER anglais, monde contemporain ;

La certification attestera d'un niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 des compétences en langues du Cadre Européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Calendrier

L'inscription des élèves et des étudiants se fait sous la responsabilité du chef d'établissement via l'application Cyclades du lundi 21 novembre au vendredi 9 décembre 2022.

Lors de l'inscription, le chef d'établissement devra signaler au SIEC les candidats en situation de handicap au plus tard le jeudi 8 décembre 2022, en particulier pour les candidats nécessitant des sujets adaptés.

La convocation des candidats et des enseignants aux épreuves écrites et orales relève de la responsabilité des chefs d'établissement.

Le déroulement des épreuves

- La date des épreuves écrites en établissement est fixée au jeudi 9 mars 2023 de 9h00 à 13h00.
- Les épreuves orales se déroulent entre le lundi 6 février 2023 et le vendredi 17 février 2023.

Les corrections se feront en établissement jusqu'au vendredi 14 avril 2023 au plus tard, et les notes seront remontées au SIEC pour le lundi 17 avril 2023 au plus tard. Les bordereaux de remontée des notes seront téléchargeables via Cyclades. **Seuls les professeurs habilités, ayant bénéficié d'une formation Cambridge, sont autorisés à évaluer les élèves.**

Les professeurs qui évaluent les élèves ne peuvent en aucun cas être les professeurs des élèves.

Habilitation des professeurs correcteurs et formations académiques

Chaque établissement doit disposer a minima de **trois professeurs habilités pour répartir les copies et les interrogations orales**. Je vous remercie de bien vouloir veiller à ce qu'un nombre suffisant de professeurs de votre établissement soient habilités par rapport au nombre d'élèves présentant la certification, et de vous assurer par ailleurs de leur disponibilité au regard du calendrier des épreuves.

Pour rappel, les enseignants d'anglais non-habilités, de même que les enseignants de DNL, ne peuvent participer aux opérations ni de passation ni de correction.

De façon à habilitier l'ensemble des enseignants correcteurs de l'écrit et de l'oral, une formation académique **obligatoire** aura lieu le mardi 24 janvier toute la journée et le mercredi 25 janvier au matin (1,5 journée) au Lycée International de l'Est Parisien de Noisy-le-Grand. Les deux IA-IPR d'anglais en charge de la certification, Benjamin BAUDIN (benjamin.baudin@ac-creteil.fr) et Mélanie HERMENT (melanie.herment@ac-creteil.fr), établiront la liste des professeurs à former à partir des remontées de besoins effectuées par les chefs d'établissement ou les coordonnateurs de discipline.

Toute équipe d'anglais inscrivant des élèves à la certification s'engage à

- organiser la passation des épreuves orales dans son établissement ;
- assurer la correction des copies dans l'établissement ;
- participer, si ce n'est déjà fait, aux formations préalables prévues pour habilitier les professeurs.

Dans le cas où l'un de ces engagements n'est pas respecté, les élèves inscrits de l'établissement ne pourront pas passer la certification.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de cette certification qui participe de la valorisation des compétences en langue de nos élèves. Je vous remercie de diffuser cette information auprès des publics concernés.

Benjamin BAUDIN
IA – IPR de langues vivantes (anglais)